

<b>Zeitschrift:</b>	Cahiers d'archéologie romande
<b>Herausgeber:</b>	Bibliothèque Historique Vaudoise
<b>Band:</b>	183 (2020)
<b>Artikel:</b>	Romainmôtier: mille ans de monachisme : résultats des recherches archéologiques entre 1971 et 2006. Volume 1, Les résultats en lien avec leurs contextes historiques
<b>Autor:</b>	Eggenberger, Peter / Perréard Lopreno, Geneviève / Schätti, Nicolas
<b>Kapitel:</b>	2: Les données historiques : quelques remarques sur l'essor du monastère de Romainmôtier pendant le haut Moyen Âge
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-1052844">https://doi.org/10.5169/seals-1052844</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## 2 Les données historiques: quelques remarques sur l'essor du monastère de Romainmôtier pendant le haut Moyen Âge

Nicolas SCHÄTTI (en collaboration avec Peter EGGENBERGER)

La tradition historique a joué un rôle essentiel dans les publications archéologiques portant sur Romainmôtier. Les quelques rares textes antérieurs à son intégration dans l'«Église clunisienne» au X<sup>e</sup> siècle furent mis en relation avec les principales structures retrouvées en fouilles lors de la restauration de 1899-1915, pour lesquelles l'archéologie ne fournissait pas de datation absolue<sup>38</sup>. Ce faisant, on n'a pas toujours pris la mesure du caractère lacunaire et, surtout, des ambiguïtés de ces documents, liées en particulier au contexte de leur production. On ne conserve, en effet, pas d'actes produits par le couvent de Romainmôtier avant la fin du IX<sup>e</sup> siècle, comme on le verra. Ce n'est qu'après l'arrivée des Clunisiens que les sources vont se multiplier, surtout à partir du XI<sup>e</sup> siècle.

Ce sont essentiellement deux types de textes qui nous renseignent sur l'histoire la plus ancienne du monastère<sup>39</sup>. Premièrement, des mentions de l'abbaye, plus ou moins explicites, dans des documents littéraires du haut Moyen Âge, et, deuxièmement, le rappel par les moines de Romainmôtier de faits et d'actes antérieurs à leur passage dans le cercle des établissements affiliés à Cluny (fig. 34). Les événements ainsi documentés, surtout ceux transmis par le *Cartulaire de Romainmôtier*, rédigé entre 1126 et 1178, posent de délicats problèmes d'interprétation. C'est ce qu'a bien mis en évidence la recherche historique la plus récente. L'ouvrage collectif *Romaninmôtier: Histoire de l'abbaye*, publié en 2001 sous la direction de Jean-Daniel Morerod, passe ainsi en revue les principaux points qui font débat et fait l'examen critique de l'histoire médiévale du monastère. Par ailleurs, les travaux d'Alexandre Pahud, qui a pris en charge en 1998 la réédition scientifique du *Cartulaire* et, dans le cadre de sa thèse soutenue en 2008, l'étude du *Chartrier de Romainmôtier* avant la fin du XII<sup>e</sup> siècle, fournissent désormais une base mieux assurée aux recherches futures<sup>40</sup>.

### 2.1 Entre archéologie et interprétation des sources écrites

L'historiographie de Romainmôtier débute au Moyen Âge. Dès le XI<sup>e</sup> siècle, elle est animée par des intentions contradictoires. En se penchant sur l'histoire du monastère, la visée première des Clunisiens était de consolider la légitimité de leur présence au bord du Nozon. Mais en rappelant un certain nombre d'événements – réels, arrangés ou fictifs – précédant leur incorporation à Cluny, les moines de Romainmôtier avaient aussi pour but de renforcer leur position face à un ordre enclin à réduire leur autonomie ancestrale. Quelles que fussent leurs arrière-pensées, les religieux cherchaient avant tout à établir de manière incontestable l'inviolabilité de leurs droits en la fondant sur des protections et priviléges dont le monastère avait pu jouir de toute ancien-neté<sup>41</sup>. L'auteur de la préface du *Cartulaire* a synthétisé les jalons essentiels de cette histoire dans le second tiers du XII<sup>e</sup> siècle. Il attribue la fondation de Romainmôtier

au roi mérovingien Clovis II («Flodoreus rex»), relate le passage du pape Étienne II, en 753, qui aurait consacré les églises («ecclesias») du monastère et lui aurait donné son nom «Romain», signale la déchéance des lieux («qui locus a malus hominibus et ab importunis vicinis postea destitutus extitit») qui précède le don du monastère fait à l'abbé Odon de Cluny (927-942) par Adélaïde de Bourgogne, puis sa restitution par son petit-neveu Conrad le Pacifique et sa femme Mathilde. Enfin, il n'oublie pas de rappeler l'activité des premiers abbés de Cluny dans la défense des droits de leur monastère, notamment l'œuvre des saints Odilon et Hugues que sanctionne une bulle du pape Léon IX lors de sa venue en 1050<sup>42</sup>.

Ce récit peut se fonder sur un certain nombre d'actes, réunis en «copie» dans le corps du *Cartulaire*, dont la donation d'Adélaïde de 928/29<sup>43</sup> et un privilège du pape Grégoire V (rédigé en 998)<sup>44</sup>. C'est au XIII<sup>e</sup> siècle qu'apparaît une autre version des origines de Romainmôtier, propagée par l'abbaye béné-

<sup>38</sup> Voir pp. 11-12, 23.

<sup>39</sup> Bibliographie concernant Romainmôtier par Gilbert Coutaz (HELVETIA SACRA 1986), Germain Hausmann (HELVETIA SACRA 1991) et *Romaninmôtier: Histoire de l'abbaye*. Au sujet des archives et de la bibliothèque de Romainmôtier, voir DAHHAOUI 2001a.

<sup>40</sup> PAHUD 1998; PAHUD 2001; PAHUD 2003; PAHUD 2018.

<sup>41</sup> MOREROD 2001a, 57-58, 279-282. Au sujet de la délicate interprétation des sources écrites du haut Moyen Âge évoquant ou suggérant l'existence de l'abbaye de Romainmôtier, voir l'encadré pp. 36-37.

<sup>42</sup> VON PLANTA 2001. Au sujet de la politique mémorielle de Cluny à Romainmôtier, voir PAHUD 2003.

<sup>43</sup> PAHUD 1998, 74-81, n° 3; PAHUD 2008, 356-357.

<sup>44</sup> PAHUD 1998, 81-85, n° 4; PAHUD 2008, 357.

dictine de Condat (puis Saint-Oyend, aujourd’hui Saint-Claude, en France; fig. 19). Cherchant à promouvoir le rayonnement de leur propre couvent, les moines jurassiens font remonter la création de Romainmôtier au V<sup>e</sup> siècle et l’attribuent aux fondateurs de leur abbaye, les saints Romain (vers 390 ou 403-460 ou 463) et Lupicin (vers 400-vers 480/493). À Romainmôtier, cette tradition ne sera reprise qu’en 1519, dans *l’Histoire de la fondation et des revenus du monastère de Romainmôtier* rédigée par le bourgeois de Romainmôtier, Aymonet Pollens, notaire et commissaire des extentes du monastère. Pollens trouve dans l’étymologie la meilleure preuve de la fondation de saint Romain («a quo Romanum nomen accepit»)<sup>45</sup>.

L’histoire positive du XIX<sup>e</sup> siècle contestera cette tradition jurassienne, lui préférant l’autorité plus ancienne du *Cartulaire*. En 1841, Frédéric de Charrière, dont l’étude se base sur un large dépouillement du *corpus* des sources clunisiennes, constate que l’on ne peut «raisonnablement supposer que si le couvent avait été fondé par saint Romain, aucune mention n’eût été faite de lui, dans le nombre énorme de chartes sur ce monastère qui nous sont parvenues», en soulignant par ailleurs qu’il n’y est même pas nommé<sup>46</sup>. Il s’étonne aussi que les ermites jurassiens n’aient laissé aucun souvenir dans la liturgie, en particulier le culte des saints. Il conteste enfin l’étymologie du nom de Romainmôtier, auquel il oppose l’interprétation clunisienne de «monastère romain».

Quelques années plus tard, la question de l’«Origine du prieuré de Romainmôtier» est reprise par le baron Frédéric de Gingins-La-Sarra dans une notice préliminaire à son édition du *Cartulaire*<sup>47</sup>. Les nouvelles pièces qu’il peut verser au dossier, publiées notamment dans les *Monumenta germanica*, lui permettent de reconnaître la première mention certaine du monastère dans la *Vie de saint Colomban*, hagiographie rédigée par Jonas de Bobbio vers 642/43. Il identifie aussi un autre fondateur de Romainmôtier en la personne du *dux Chramnelène* (*Chramnelenus*; «dux in pago Ultraiorano»<sup>48</sup>). Celui-ci vécut à l’époque de Clovis II, roi de Neustrie et de Burgondie (639-657), identifié comme le «Flodoveus» du *Cartulaire*, lequel n’aurait donc pas été à l’origine de la fondation de son vassal, mais l’aurait seulement sanctionnée.

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, la recherche allait prendre deux orientations concordantes. D’une part, une interprétation des textes par le futur évêque de Lausanne, Genève et Fribourg, Marius Besson, donna une base plus solide au lien soupçonné entre Romainmôtier et les premières fondations monastiques jurassiennes du V<sup>e</sup> siècle<sup>49</sup>. D’autre part, les explorations archéologiques de l’édifice et de son sous-sol, conduites par l’archéologue cantonal Albert Naef lors de la restauration de 1899-1915, fournirent une somme considérable de connaissances sur l’évolution de l’église et de son environnement (fig. 7)<sup>50</sup>. Grâce à la découverte, sous l’église actuelle, de deux lieux de culte successifs antérieurs à la donation de l’abbaye à Cluny au X<sup>e</sup> siècle («Romainmôtier I et II»), les conjonctures historiques acquièrent une évidence matérielle. Même si les recherches historique et archéologique ne sont pas parvenues à apporter la preuve irréfutable qui justifierait une fondation antérieure au VII<sup>e</sup> siècle, ce récit des origines est aujourd’hui communément admis par la critique, parfois «avec une légère nuance d’hésitation»<sup>51</sup>.

La mise en parallèle des chronologies établies sur la base des textes avec les étapes de développement du site dévoilées par les fouilles reste cependant délicate. Dans ses travaux publiés lors des fouilles du début du XX<sup>e</sup> siècle, Naef ne reconnaît pas immédiatement dans le plus ancien sanctuaire retrouvé sous l’église («Romainmôtier I») la «chapelle de saint Romain»; il ne se ralliera que plus tard à cette thèse, sous l’influence de Josef Zemp<sup>52</sup>. Les historiens de l’architecture de langue allemande<sup>53</sup> ont généralement accepté la datation haute de la première église de Romainmôtier, les chercheurs francophones se montrant sceptiques<sup>54</sup>.

Nous avons mentionné que le *corpus* des textes les plus anciens concernant Romainmôtier a récemment fait l’objet d’un réexamen approfondi. En privilégiant le contexte de production des sources, les chercheurs ont pu mettre en évidence les stratégies et intérêts spécifiques aussi bien des moines de Romainmôtier que des Clunisiens dans le rappel des événements du premier millénaire. Jean-Daniel Morerod interprète ces accommodements avec les textes par l’intention «de défendre l’immunité de Romainmôtier, accordée par le roi Conrad et appuyée sur l’histoire ancienne

<sup>45</sup> DE CHARRIÈRE 1844, 807-810, n° 73; PAHUD 2008, 10-11.

<sup>46</sup> DE CHARRIÈRE 1841, 7-8, note 2.

<sup>47</sup> De GINGINS-LA-SARRA 1844 (précédé d’une notice préliminaire sur les origines du prieuré de Romainmôtier, V-IX). Cette édition du *Cartulaire* est aujourd’hui remplacée par l’édition critique d’Alexandre Pahud (PAHUD 1998).

<sup>48</sup> À cette époque «dux» désigne – du moins dans certaines régions – le commandant militaire en chef, fonction séparée de l’administration civile (KAISER 2002).

<sup>49</sup> BESSON 1904; mises au point récentes par Gilbert Coutaz (COUTAZ 2001) et par Alexandre Pahud (PAHUD 2003).

<sup>50</sup> NAEF 1905/06; NAEF 1906 et 1907.

<sup>51</sup> BESSON 1904. Voir aussi MOYSE 1973, 66.

<sup>52</sup> NAEF 1916, 18; ZEMP 1908.

<sup>53</sup> DEUCHLER 1980 et 1985; OSWALD, SCHAEFER, SENNHAUSER 1966, 286-287; SENNHAUSER 1995; SENNHAUSER 2002, 37-38.

<sup>54</sup> BACH 1953 (oratoire de saint Romain non conservé; chapelle du VII<sup>e</sup> siècle; chapelle consacrée par Étienne II en 753); GRODECKI 1979, 64; HUBERT 1974, 49, note 4 («on a prétendu que la première église remontait au V<sup>e</sup> siècle, et la seconde au VII<sup>e</sup> siècle, mais ce ne sont que des hypothèses»).

du monastère: une fondation royale protégée par les papes», en opposition surtout contre l'intégration de l'abbaye indépendante dans l'«Église clunisienne»<sup>55</sup>. L'usage non critique des documents rédigés entre le X<sup>e</sup> et le XII<sup>e</sup> siècle en vue d'interpréter les vestiges archéologiques en est ainsi devenu problématique.

## 2.2 Les premières mentions écrites

La première mention univoque de l'existence d'un établissement conventuel sur le site de Romainmôtier remonte au VII<sup>e</sup> siècle. Dans sa *Vie de saint Colomban* achevée en 642/43, Jonas de Bobbio évoque la construction d'un monastère au bord du Nozon, à l'initiative du *dux* Chramnelène alias «Felix» (après 590-vers 672): il «bâtit un monastère dans le défilé du Jura, sur la petite rivière du Nozon»<sup>56</sup>. Avec son frère Donat, évêque métropolitain de Besançon, ce personnage était issu d'une grande famille, les *Waldelenus* (*Wandalmarus*)-*Waldeleena*, laquelle favorisa l'action missionnaire des moines irlandais<sup>57</sup>. Chramnelène, qui fonda avec sa famille de nombreuses institutions religieuses tel le couvent de moniales de Baulmes, ainsi que Jussan-Moutier et Saint-Paul à Besançon (fig. 19), instaura à Romainmôtier la règle dite de saint Colomban et plaça à sa tête un certain *Siagrius*<sup>58</sup>. La fondation reçut probablement l'approbation et le soutien de Clovis II, roi de Neustrie et de Burgondie, auquel elle est attribuée par les documents<sup>59</sup>. La communauté était certainement déjà active lorsqu'elle accueillit avant 649 saint Wandrille, futur fondateur de l'abbaye de Fontenelle/Saint-Wandrille, en Normandie<sup>60</sup>. C'est dans un récit de la vie de ce dernier, rédigé vers 700, qu'apparaît pour la première fois l'appellation de «monastère qui est appelé Romain» («monasterio ... cognomitatur Romanus») qui, à l'époque clunisienne, trouvera sa forme actuelle de Romainmôtier («Romanum Monasterium»). Selon Jean-Daniel Morerod «ce nom a ainsi servi l'effort soutenu des moines pour donner à leur maison une histoire si brillante qu'elle en faisait plus qu'un simple prieuré clunisien. Voilà pourquoi le «monastère de Romain» ne pouvait que devenir le «monastère roman»<sup>61</sup>.

## 2.3 Les hypothétiques origines jurassiennes du monastère

Jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle, il n'est jamais fait mention d'une fondation antérieure à celle du VII<sup>e</sup> siècle. Si un monastère a existé sur le même site auparavant, celui-ci ne laissa aucune trace dans la mémoire du lieu. Tout au plus peut-on penser que les rédacteurs d'une chronique rimée composée au XIII<sup>e</sup> siècle à l'abbaye de Condat ont eu connaissance d'une telle tradition qui se serait perdue par la suite<sup>62</sup>. Ces auteurs font de Romainmôtier le quatrième monastère fondé par les deux frères saints Romain et Lupicin, après Condat, Lauconne (Saint-Lupicin) et l'éphémère monastère féminin de La Balme (Saint-Romain-de-Roche), tous aujourd'hui sur territoire français (fig. 19). Si les sources plus anciennes ne permettent pas de confirmer explicitement cette affirmation, elles fournissent quelques indices pour admettre une fondation par les «Pères du Jura», sinon par Romain au milieu du V<sup>e</sup> siècle, du moins par ses émules dans les décennies qui suivirent la disparition du saint abbé.

Ainsi, la *Vie des Pères du Jura* (512-514) signale l'existence d'un certain nombre d'établissements fondés par ces moines, malheureusement sans les localiser précisément. La mention décisive se trouve dans le *Liber Vitae Patrum* (580-590) de Grégoire de Tours, conservé à l'état de copie dans des versions plus ou moins altérées par rapport à l'original, qui évoque une fondation des saints Romain et Lupicin en «Alémanie», soit certainement sur le versant est du Jura où, à cette époque, Romainmôtier était le seul monastère. Fondée vers le milieu du V<sup>e</sup> siècle, elle se situerait alors aux limites septentrionales et orientales de l'aire d'influence de l'abbaye de Condat traditionnellement orientée vers le bassin rhodanien<sup>63</sup>. Malgré les imprécisions de cette mention (le territoire de Romainmôtier ne se situe alors pas en Alémanie<sup>64</sup>), on imagine mal quel autre monastère jurassien aurait pu être visé par le texte de Grégoire de Tours, du moins parmi ceux qui sont connus, lesquels ont tous été fondés à une date plus tardive (par exemple Baulmes, Île-Saint-Pierre sur le lac de Bienne, Môtiers [Val-de-Travers, Vautravers], Moutier-Grandval, Saint-Imier, Saint-Ursanne, Vermes; fig. 19).

<sup>55</sup> MOREROD 2001a, 54.

<sup>56</sup> COUTAZ 2001, 35. Voir aussi EGGENBERGER 2018.

<sup>57</sup> FAVROD 2004; MOYSE 1973, 96-99; PAHUD 2003.

<sup>58</sup> COUTAZ 2001, 35-36.

<sup>59</sup> Pour la première fois, dans la bulle du pape Grégoire V (de 998), reprise par le *Cartulaire* (PAHUD 1998).

<sup>60</sup> PRADIÉ 2001. Sur la date du passage à Romainmôtier de saint Wandrille, voir MOYSE 1973, 374.

<sup>61</sup> MOREROD 2001b, 282 (sur le nom «Romainmôtier» et ses différentes interprétations).

<sup>62</sup> Mais il est tout aussi possible qu'ils aient fait preuve de la même imagination historique que les auteurs modernes (sur cette question, voir COUTAZ 2001, 26, note 3; PAHUD 2003, 14-15). On remarquera que, dans le but de défendre ses possessions autour du lac de Joux, Condat prétendit également que l'un de ses moines, Ponce, avait été à l'origine d'un établissement monastique au Lieu (MOYSE 2001, 28-29).

<sup>63</sup> MOYSE 2001, particulièrement 23-24.

<sup>64</sup> Voir l'encadré p. 48.

On suppose aussi que c'est de monastères jurassiens, dont celui des bords du Nozon, qu'était issu un groupe de religieux, réunis sous le nom de «turmae Valdensis», venus en 515 rejoindre la nouvelle abbaye de Saint-Maurice d'Agaune (*Agaunum*) institutionnalisée par la maison royale de Burgondie à la place d'une communauté déjà existante auprès des sépultures des martyrs de la légion thébaine<sup>65</sup>. Deux abbés qui ont connu une certaine renommée littéraire au milieu du VI<sup>e</sup> siècle ont même été identifiés: *Theodatus* et son disciple *Florianus*, lequel est dit «de Romeno». L'origine de ces derniers est cependant controversée<sup>66</sup>.

## 2.4 Le monachisme des «Pères du Jura»

Créé probablement au milieu du V<sup>e</sup> siècle (ou peu après) et s'inscrivant dans la lignée du mouvement monastique jurassien, Romainmôtier serait ainsi un des plus anciens monastères fondés sur le territoire de la Suisse actuelle. Comme on le sait, les «Pères du Jura» vivaient leur vocation religieuse dans les années 430 en milieu rural, à l'écart des grandes localités, tout en restant proches des populations locales. C'est ainsi au sein du massif jurassien, peu habité, que furent fondés, par saint Romain et son frère Lupicin, Condat (Saint-Claude), puis Lauconne (Saint-Lupicin) et – pour les femmes – La Balme (Saint-Romain-de-Roche; fig. 19).

Rappelons qu'une lignée importante du monachisme connaît son essor en Europe à partir de la seconde moitié du IV<sup>e</sup> siècle. Dans la vallée du Rhône et ses environs immédiats, le monastère de Lérins (*Lerinum*), fondé entre 400 et 410 par saint Honorat sur une des îles situées au large de Cannes, et les établissements de saint Jean Cassien à Marseille (Saint-Victor, Saint-Sauveur) et de Caesarius à Arles jouèrent un rôle déterminant dans la diffusion des courants primitifs du monachisme oriental dont ils avaient personnellement fait l'expérience<sup>67</sup>. Ces monastères eurent une influence prépondérante sur la fondation d'autres établissements monastiques en Gaule, notamment à Lyon et Auxerre, comme sur les évêques et le personnel ecclésiastique, en particulier celui de la vallée du Rhône et de la Bourgogne. Saint Romain, quant à lui, a été formé à la vie monastique à Lyon.

Antérieur à la diffusion des grandes règles monastiques dites de saint Colomban au VII<sup>e</sup> siècle, puis de saint Benoît aux VII<sup>e</sup>/VIII<sup>e</sup> siècles, le monachisme jurassien aurait importé, à travers l'exemple de Lérins, une forme se basant sur l'érémitisme oriental dit semi-érémitisme, soit la vie en commun dans des cellules individuelles. On peut déduire du texte de la *Vie des Pères du Jura* que les usages suivis à Condat s'appuyaient sur des règles écrites. Le semi-érémitisme premier de saint Romain aurait ainsi peu à peu évolué vers une vie communautaire organisée sous l'autorité de son frère Lupicin, puis de son successeur saint Oyend. À l'instar de la règle, provençale, de Caesarius d'Arles, celle de Condat devait puiser aux mêmes sources, soit les usages des abbayes provençales adaptés aux conditions locales («modèle» des «Pères du Jura»)<sup>68</sup>.

On ne connaît cependant pas précisément la forme architecturale que prit ce premier monachisme jurassien. À Condat, le site choisi par Romain était situé à la limite des zones habitées, près d'une des rares voies traversant la chaîne jurassienne, et déjà occupé avant l'arrivée des moines<sup>69</sup>. Le lieu était propice à l'exploitation agricole, certes à faible rendement comme le rappelle la *Vie des Pères du Jura*, et bien sûr alimenté en eau. Champs de céréales et potager, élevage, voire petit artisanat sont attestés dès le VI<sup>e</sup> siècle. Selon des écrits plus tardifs, Romain, rejoint par son frère Lupicin et deux compagnons, construisirent d'abord des habitations («habitacula») en prévision de l'arrivée de futurs moines. Par la suite, ces logements, probablement en bois, furent remplacés par un ample bâtiment à deux niveaux, comprenant à l'étage plusieurs pièces, les «cellules» des moines («indiscretis cellulis»). Détruit par un incendie, l'établissement monastique dut être reconstruit sous l'abbatiat de saint Oyend (485/490-512/514). Celui-ci en profita pour réorganiser les bâtiments monastiques dans un sens communautaire. Il supprima les cellules individuelles primitives, dans lesquelles les premiers moines avaient pu vivre une retraite semi-érémitique proche d'un des modèles monastiques orientaux<sup>70</sup>. À leur place, il prescrivit la construction d'un dortoir qui devait rester toujours éclairé et d'un réfectoire, bâtiments à la fréquentation desquels tous les religieux étaient astreints, y compris l'abbé. Le monastère comprenait plusieurs

<sup>65</sup> Sur l'histoire de Saint-Maurice, abbaye (cantón du Valais), voir HELVETIA SACRA 1997, 281-370; *L'Abbaye de Saint-Maurice d'Agaune 515-2015*, I.

<sup>66</sup> DAHHAOUI 2001a, 187-188; EGGENBERGER 2018; PAHUD 2003, 11.

<sup>67</sup> CODOU 2018; GAILLARD, SAPIN 2018; LABROUSSE, CODOU, LE GALL, BERTRAND, GAUDRAT 2005; *Lérins, une île sainte de l'Antiquité au Moyen Âge*; MOYSE 2001, 17; PRINZ 1988, 47-101, 300-309; DE VOGÜÉ 1991-2008. Voir aussi ARNAUD 2003; *Les premiers monuments chrétiens de la France* I, 98-99.

<sup>68</sup> DUBREUCQ, LAURANSON-ROSASZ 2003; MOYSE 1973, 58-59. Pour les premières communautés religieuses en général, voir DE VOGÜÉ 1991-2008; PRADIÉ 2001. Au sujet des relations avec le Proche-Orient, voir *La grande aventure du monachisme entre Orient et Occident; Le Sinaï durant l'Antiquité et le Moyen Âge*; MOYSE 2001, 17; HELVETIA SACRA 1986, 33-39; PRINZ 1988, 94-101, 300-309.

<sup>69</sup> Au sujet des recherches archéologiques à Condat-Saint-Claude, voir BULLY 2009, 268-273; MORDEFROID 1993; MORDEFROID 1995. La source principale pour se faire une idée de la vie monastique à Condat au début du VI<sup>e</sup> siècle est la *Vie des Pères du Jura* (voir la bibliographie). Voir aussi DUBREUCQ, LAURANSON-ROSASZ 2003; MOYSE 1973, 283, 444-450.

<sup>70</sup> MOYSE 1973, 61-63; PRINZ 1988, 94-97.

constructions, certaines relativement élaborées puisqu'elles disposaient d'une entrée («vestibulum») et d'une cour («atrium»). Les dépendances agricoles comprenaient cellier, grenier et moulin à eau. Enfin, la prière était pratiquée en commun plusieurs fois par jour dans le lieu de culte («oratorium»), une église dédiée aux saints André, Pierre et Paul<sup>71</sup>.

Si l'on accorde quelque vérité à la tradition, certes tardive, liant la fondation de Romainmôtier à Condat, on peut supposer l'existence de relations anciennes entre les deux monastères jurassiens. L'impulsion pour une telle liaison ne serait pas nécessairement due aux «Pères du Jura» eux-mêmes, mais plutôt aux fondateurs laïcs, propriétaires des lieux, qui ne sont cependant jamais nommés dans les textes. La création d'un site monastique leur aurait permis d'installer un point d'appui sur le versant oriental de la chaîne jurassique, près d'une importante route, que le pouvoir séculier à l'ouest du Jura a tenu jusqu'au XII<sup>e</sup> siècle. En effet, la région se développant à l'est du Jura, dont fait partie Romainmôtier, restera sous le contrôle du comte de Bourgogne même après l'intégration de la Bourgogne au Saint-Empire en 1033<sup>72</sup>.

Si Romainmôtier a connu une évolution similaire à celle de Condat, le monastère s'en distingue cependant sur plusieurs points. Ainsi, Romainmôtier n'est pas simplement intégré à un réseau de voies de communication secondaires mais installé proche d'une ancienne route d'importance internationale reliant l'Italie et la Gaule, en traversant l'est lémanique, puis le Jura par le col de Jougne (fig. 1, 19)<sup>73</sup>. Il est possible que, plutôt que comme un ermitage, le premier établissement de Romainmôtier ait été immédiatement conçu comme un établissement monacal destiné à la vie semi-érémítique. Nous ne disposons d'aucune indication sur le nombre de moines qui y résidèrent, et les exemples comparatifs manquent; les données numériques mentionnées dans la *Vie des Pères du Jura* pour les communautés de Saint-Lupicin (150 moines vers 460-470) ou de La Balme (105 moniales) sont à relativiser et certainement très exagérées. On peut penser que le contact avec la liturgie complexe de la grande abbaye royale de Saint-Maurice, à laquelle contribuèrent, après 515, des moines jurassiens («laus perennis»), n'a sans doute pas été sans conséquence sur l'évolution de l'organisation religieuse de Romainmôtier. Le texte de Grégoire de Tours à la fin du même siècle évoque en tout cas l'existence d'un monastère bien établi.

## 2.5 L'abbaye mérovingienne

Lorsque, dans la première moitié du VII<sup>e</sup> siècle, Romainmôtier est «(re-)fondé» par le *dux* Chramnelène, comme on l'a vu, son passé jurassien n'a apparemment plus laissé de traces dans la mémoire du lieu. L'absence de toute mention de Romainmôtier à partir de la seconde moitié du VI<sup>e</sup> siècle incita les historiens à conclure à un abandon du couvent, comme le cas se présentait alors pour nombre de fondations primitives de ce type. Les raisons en restent inconnues, qu'il s'agisse d'une lente décadence ou d'un départ subit après une destruction violente; l'hypothèse d'une incursion des Alamans en 610, souvent avancée, paraît d'autant moins plausible que le théâtre des opérations, situé entre le Rhin et l'Aar, paraît bien éloigné du Jura vaudois<sup>74</sup>. Or, l'existence de Romainmôtier n'étant jamais explicitement attestée dans les documents écrits avant sa refondation, il n'est guère justifié d'interpréter ce vide comme une éclipse. D'ailleurs, pour les temps qui suivirent, les historiens n'ont plus jamais porté une telle appréciation sur l'absence de documents, même de plus longue durée: en effet, il s'écoulera plus d'un siècle jusqu'à la date de 753 à laquelle le *Cartulaire* situe, avec la visite supposée du pape Étienne II, le prochain événement, sans pour autant que l'on en déduise un quelconque déclin de Romainmôtier.

Il semble donc que l'intervention de Chramnelène doive s'inscrire dans le contexte d'un mouvement monastique en général et non être obligatoirement assimilée à la «refondation» d'un établissement déserté et en ruine. En d'autres termes, il s'agirait plutôt de la modernisation d'une communauté conventuelle qui n'était plus en accord avec son temps et dont l'effectif s'était peut-être réduit peu à peu. Les instigateurs de telles revitalisations, soit les moines missionnaires d'Irlande, étaient en étroite relation avec des notables francs et burgondes. L'abbaye de Luxeuil, dont la fondation est attribuée à l'initiative de saint Colomban, a pu jouer ici un rôle essentiel, comme ce fut le cas ailleurs<sup>75</sup>. Avec sa restauration intervenue avant 642/43, Romainmôtier intégrait donc le réseau des monastères initiés par l'action des moines irlandais. Avant 649, la communauté accueillit ainsi pour quelque temps saint Wandrille, venu de Bobbio en Italie. On l'a vu, c'est à cette époque aussi qu'il reçut son nom, «Romanus». Dès lors, l'usage suivi à Romainmôtier

<sup>71</sup> MOYSE 1973, 61-63, 449-450; MOYSE 2001, 19. Voir aussi BONNERUE 1995; BULLY 2005, 58-59; DESCŒUDRES 2016; SENNHAUSER 2004, 292-293.

<sup>72</sup> Voir pp. 159-160, et l'encadré pp. 109-111.

<sup>73</sup> On remarquera cependant qu'à partir d'un certain moment, le monastère ne servit plus de lieu d'étapes pour les voyageurs laïcs qui apparemment privilégièrent Orbe avant de traverser le Jura (MORETROD 1997).

<sup>74</sup> PAHUD 2003, 13. À ce sujet, voir aussi l'encadré p. 48.

<sup>75</sup> Voir l'encadré p. 48. Au sujet du soutien apporté par l'aristocratie de Neustrie, d'Austrasie et de Burgondie aux monastères fondés avec le soutien des moines irlandais, voir MOYSE 1973, 470-474, en particulier 473 (pour Moyse, le columbanisme constituait une véritable «religion» d'Etat). Voir aussi MOYSE 2000; PRINZ 1988, 121-185; RICHÉ 2000. Au sujet de Luxeuil (France), voir BULLY 2018; *Columbanus and Merovingian Monasticism; Columban et son influence, moines et monastères du Haut Moyen Âge en Europe*. Les fondations ou «refondations» tirant leur origine de Luxeuil sont estimées entre 48 et 65, selon qu'il s'agisse de créations assurées ou hypothétiques (MOYSE 2000, 72-73).

était sans doute la règle dite de saint Colomban, introduite à Luxeuil et, de là, diffusée plus largement dans le réseau monastique, en tout cas dans un premier temps. Il est probable que la règle de saint Benoît, mieux adaptée au gouvernement d'une communauté, s'imposa dès la fin du VII<sup>e</sup> ou dans le courant du VIII<sup>e</sup> siècle<sup>76</sup>.

L'un des événements les plus fameux de l'histoire de Romainmôtier est le séjour supposé d'Étienne II (752-757) à Romainmôtier, en 753. Le pontife aurait consacré lors de son passage «des églises» («ecclesias») en l'honneur des saints Apôtres (Pierre et Paul) et appelé le monastère «romain»<sup>77</sup>. Cet épisode n'est cependant connu que par des sources tardives, par une «copie» du XI<sup>e</sup> siècle d'un privilège du pape Grégoire V (rédigé en 998), une lettre apocryphe du pape Clément II (1046-1047; rédigée vers 1047) – le premier qualifié de «douteux», la seconde de «fausse» par Jean-Daniel Morerod<sup>78</sup> – ainsi que la préface du *Cartulaire* rédigée au XII<sup>e</sup> siècle. Les faits rapportés ont souvent été mis à profit pour situer l'achèvement de nouveaux lieux de culte, dont la deuxième église découverte lors des investigations de 1899-1915 («Romainmôtier II»; fig. 7a); ils ont aussi servi à dater l'ambon portant le nom d'un abbé, *Gudinus*, retrouvé en fouilles et toujours conservé dans l'église (fig. 26, 56)<sup>79</sup>. Mais, en insistant notamment sur la protection pontificale accordée par Étienne, le récit était très probablement plus orienté par la situation de Romainmôtier aux XI<sup>e</sup>/XII<sup>e</sup> siècles qu'il ne décrit la réalité du milieu du VIII<sup>e</sup> siècle<sup>80</sup>.

## 2.6 L'abbaye rodolphienne et son incorporation à Cluny

On ne sait rien de sûr de l'histoire du monastère à l'époque carolingienne. Quelle était alors son organisation? De quelles protections pouvait-il bénéficier? Ce n'est qu'après la mort de l'empereur Charles III le Gros (888) que le monastère réapparaît dans les sources, au moment de la constitution de la maison royale de Bourgogne (888-1032)<sup>81</sup>. Quelques décennies auparavant, il est possible que l'abbé de Saint-Maurice (et de Luxeuil) Hucbert se soit emparé de Romain-

môtier comme il l'avait fait d'autres possessions ecclésiastiques. En effet, les biens d'Hucbert, défait par Conrad, comte d'Auxerre, vers 864, passèrent par héritage des mains du vainqueur à son fils Rodolphe, premier roi de Bourgogne et nouveau maître de la région<sup>82</sup>. Il est probable que les Rodolphiens détenaient alors l'abbatiait laïc de Romainmôtier comme ils possédaient celui de Saint-Maurice et qu'ils accaparèrent une partie de ses biens.

Le 10 juin 888, Rodolphe I<sup>er</sup> octroya l'abbaye à sa sœur, Adélaïde, épouse du duc Richard le Justicier; sans doute en raison de cette donation, elle porta par la suite le titre d'abbesse<sup>83</sup>. Cet acte est le premier promulgué par le nouveau roi, couronné en janvier de la même année à Saint-Maurice d'Agaune<sup>84</sup>. Une de ses clauses autorisait Adélaïde à léguer le monastère à celui qu'elle choisirait parmi ses héritiers, un droit qu'elle voulut faire valoir en faveur de l'abbaye de Cluny. Le 14 juin 928/29, en effet, Adélaïde légua Romainmôtier, «construit en l'honneur des princes des Apôtres Pierre et Paul», au jeune abbé Odon de Cluny (927-942)<sup>85</sup>, monastère fondé vingt ans auparavant (909/10), par Guillaume d'Aquitaine (et duc d'Auvergne et comte de Mâcon) dans le duché de Bourgogne, tenu par Richard le Justicier. Ce document est «le premier titre juridique légitimant son incorporation dans l'ordre de Cluny en formation» et la première donation d'un monastère à celui-ci, attestée par acte<sup>86</sup>. L'intention d'Adélaïde était de restaurer le monastère et de célébrer, par un don pieux, la mémoire des siens. Elle souhaitait créer une congrégation unique, bien qu'établie en deux lieux distincts, qui aurait réuni Romainmôtier et Cluny à titre égal, conduite par le même abbé, élu par les moines des deux monastères.

L'acte original, qui s'apparente à un «testament», est perdu et n'est connu qu'à travers des «copies» dont les plus anciennes remontent au XI<sup>e</sup> siècle. D'après Dominique Igna-Prat, la donation n'a «cependant aucune raison d'être suspectée»<sup>87</sup>. En effet, en 931, un privilège du pape Jean XI en rappelle l'existence<sup>88</sup>. Par contre, la mention de l'union des deux abbayes paraît se référer, plutôt qu'à la situation de la première moitié du X<sup>e</sup>, à celle des XI<sup>e</sup>/XII<sup>e</sup> siècles, lorsque Cluny préparait la relégation des monastères affiliés au rang

<sup>76</sup> MOYSE 1973, 102, 410-426; HELVETIA SACRA 1986, 291, note 32.

<sup>77</sup> MOREROD 2001a; PAHUD 2003, 23-32.

<sup>78</sup> MOREROD 2001a, 52. Voir aussi PAHUD 2001, 67, note 14, 71.

<sup>79</sup> Au sujet de l'ambon, voir le chapitre 4, pp. 169-198.

<sup>80</sup> MOREROD 2001a. Voir aussi EGGENBERGER 2018.

<sup>81</sup> DEMOTZ 2008; SPM VII, 27-45.

<sup>82</sup> MOREROD 2000, 61-65; PAHUD 2001, 65.

<sup>83</sup> En dernier lieu, PAHUD 2008, 423; DEMOTZ 2008, en particulier 83-84, 98, note 239, 179-180 (sur le titre d'abbesse, voir p. 179).

<sup>84</sup> *Monumenta Germaniae Historica, Die Urkunden der Burgundischen Rudolfinger*, n° 3.

<sup>85</sup> PAHUD 1998, 75-76, n° 3; PAHUD 2008, 356-357.

<sup>86</sup> PAHUD 2001, 73. Voir aussi HAUSMANN 2001a, 121-122; REBETEZ 2001, 77-78.

<sup>87</sup> IGNA-PRAT 2001, 92. Voir aussi PAHUD 1998, 19-21, 74-81, n° 3.

<sup>88</sup> PAHUD 2001, 70.

<sup>89</sup> Voir l'encadré p. 76.

de simples prieurés étroitement liés à l'abbaye mère<sup>89</sup>. On peut donc y voir les mêmes motifs que Jean-Daniel Morerod évoque pour le texte anachronique du *Cartulaire* mentionnant la protection «romaine» par le pape Étienne II lors de sa visite en 753: l'ambition d'Adélaïde de réunir les deux institutions sous l'autorité d'un même abbé pourrait être une interpolation tardive, à un moment où les moines de Romainmôtier cherchaient à résister à l'emprise croissante de Cluny.

Selon le «testament» d'Adélaïde, le monastère des bords du Nozon aurait alors été à l'état d'abandon, vidé de ses moines<sup>90</sup>, et la lettre du pape Clément II évoque pour cette époque sa destruction par «de méchants hommes et de fâcheux voisins»<sup>91</sup>. Quoi qu'il en soit, la donation semble montrer que le monastère avait besoin d'un renouvellement pour lequel Adélaïde espéra trouver en Cluny un partenaire idéal. Bien que ce soit avant tout des motifs économiques qui poussaient maints seigneurs à céder leur modeste établissement religieux à des monastères réformateurs, au nombre desquels se trouvait Cluny, leur préservant ainsi d'importants investissements, d'autres le faisaient dans l'espoir que cette nouvelle protection contribuât à réformer une vie monacale devenue désuète. Vers 930, Cluny est cependant encore loin d'être aussi puissant et structuré qu'il le sera à partir de la fin du X<sup>e</sup> siècle, lorsque l'abbé Odilon en prendra la tête. Le «testament» d'Adélaïde resta cependant sans suite. L'abbé de Cluny, qui obtint pourtant une confirmation de la donation auprès du pape Jean XI en 931, n'a apparemment pas pu exercer son autorité sur le monastère. Dans la politique territoriale des Rodolphiens, le monastère, qui contrôlait le passage entre les deux versants du Jura, jouait un rôle essentiel. On peut penser que la cession de Romainmôtier contrevenait à la volonté de Rodolphe II, lequel, contrairement à son père et à sa tante, ne s'est pas montré favorable aux institutions religieuses; on ne lui connaît d'ailleurs aucune donation à une église<sup>92</sup>.

Les Rodolphiens réalisèrent néanmoins une réforme du monastère: en 966, un manuscrit signale

que la famille royale dispose à nouveau de sa possession et que Romainmôtier abrite alors des chanoines, qui sont au nombre d'au moins sept<sup>93</sup>. Rappelons que l'abbaye de Saint-Maurice, avant de passer sous le contrôle de la famille royale des Rodolphiens, avait également été confiée au IX<sup>e</sup> siècle à une communauté de chanoines pour finalement être soumise, en 1128, à la règle augustinienne; ce fut éventuellement aussi le cas de Payerne, où un établissement canonial, fondé avant 961, a précédé la venue des Clunisiens<sup>94</sup>. Ainsi, il est tout à fait possible qu'après la tentative avortée de cession à Cluny, une réforme canoniale sur le modèle de celle de ces deux autres abbayes fut introduite à Romainmôtier. On peut penser que, si la prétendue lettre du pape Clément II, rédigée vers 1047, évoque des «personnes méchantes» qui auraient ruiné l'abbaye de Romainmôtier, cette source émanant des Clunisiens force sans doute le trait pour mettre en valeur l'œuvre de réforme de l'abbaye bourguignonne qui avait entre-temps repris Romainmôtier et à nouveau introduit la règle bénédictine.

Le roi Conrad, fils et successeur de Rodolphe II, renoua effectivement avec une politique plus favorable aux abbés de Cluny auxquels il restitua Romainmôtier avant la mort de sa femme Mathilde, intervenue entre 981 et 990. L'histoire de cette seconde donation ne peut, elle non plus, être retracée avec précision. L'acte original en est, en effet, perdu et la cession n'est connue que par la mention qu'en fait la bulle du pape Grégoire V (rédigée en 998)<sup>95</sup> – elle même connue qu'à travers de «copies» dont l'authenticité est jugée douteuse – et par sa mention dans la lettre apocryphe de Clément II déjà citée. Contrairement à la préface du *Cartulaire* bien plus tardive, ces textes ne mentionnent pas la donation d'Adélaïde à Cluny. Quoiqu'il en fût, elle s'intègre dans une politique plus générale des Rodolphiens en faveur de Cluny. L'intervention de la sœur du roi, l'impératrice Adélaïde, fut certainement décisive, comme elle l'a été pour Payerne et Saint-Victor de Genève (fig. 34), même si ses effets furent retardés d'un demi-siècle<sup>96</sup>.

<sup>89</sup> «Quod sane prefatum Romanis monasterium olim in honore apostolorum principium Petri scilicet et Pauli sub monasticha professione fuerat constructum sed modo ab eorum habitatione privatum penitus» (PAHUD 1998, 75-76, n° 3).

<sup>90</sup> HELVETIA SACRA 1986, 293.

<sup>91</sup> DEMOTZ 2008, en particulier 179-180, 286.

<sup>92</sup> PAHUD 2008, 357-359; REBETEZ 2001, 78-80.

<sup>93</sup> HELVETIA SACRA 1991, 392-393; HELVETIA SACRA 1997, 291-294, 302-307.

<sup>94</sup> PAHUD 1998, 81-85, n° 4; PAHUD 2008, 357-359.

<sup>95</sup> Sur l'importance de Cluny dans la politique rhodolphienne à cette époque, voir DEMOTZ 2008, 285-289.